

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, par courrier le six décembre, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Martine MIRANDE.

Présents : Mesdames Céline FILLIATREAU, Bernadette LANTERNAT, Martine MIRANDE, Céline PELLETIER, Florence RAYNAL ; Messieurs François ABIER, Yves-Marie AUBRY, Philippe BARANGER, Philippe BODY, Régis NÉGRIER.

Secrétaire de Séance : Philippe BARANGER

Le compte-rendu de la réunion précédente a été approuvé

ORDRE DU JOUR

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

- adhésion à la protection sociale complémentaire du Centre de Gestion 17

SALLE ASSOCIATIVE

- décision des travaux à effectuer

INFORMATIONS

PROJETS 2025

- idées et suggestions

SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO ET DIVERS SYNDICATS

- comptes-rendus

QUESTIONS DIVERSES

CÉRÉMONIE

- vœux du Maire et des Conseillers

**PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE
ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION PROPOSEE PAR LE CDG 17
EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE POUR LE RISQUE PREVOYANCE**

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil que par délibération n° 2023-050 du 13 novembre 2023 le conseil avait donné mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime (CDG17) pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives du département et lancer une procédure de publicité et de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation en matière de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance.

Le dialogue social engagé préalablement au lancement de la consultation, entre les élus, administrateurs du centre de gestion, et les organisations syndicales représentatives du territoire, a abouti à la signature, à l'unanimité des participants, d'un accord local le 11 mars 2024 qui a notamment acté :

- L'adhésion obligatoire des agents au contrat collectif d'assurance prévoyance ;
- Les garanties du panier obligatoire incluant les garanties incapacité et invalidité au niveau de l'ACN et la garantie décès et perte totale et irréversible d'autonomie à 100% du salaire annuel brut ;
- Une participation employeur minimale à hauteur de 50% de la cotisation payée par l'agent pour les garanties du panier obligatoire.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le contrat a été attribué au groupement COLLECTEAM (courtier chargé de la gestion du contrat) / ALLIANZ VIE (assureur porteur du risque) qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse avec les taux suivants :

Garanties	Taux de cotisation TTC
Garanties minimales obligatoires (avec participation employeur)	
Incapacité de travail	0,9
Invalidité permanente	0,65
Décès toutes causes/ PTIA	0,25
Total garanties obligatoires	1,80
Garanties optionnelles à adhésion facultative de l'agent (sans participation employeur)	
Complément incapacité de travail RI CLM-CLD-CGM en plein traitement	0,2
Perte de retraite	0,5
Total garanties facultatives	0,7

En cas d'aggravation de la sinistralité, les cotisations peuvent être majorées, sous réserve de la mise en place d'une négociation sur la base de la proposition de majoration de l'assureur, et dans la limite des taux de majoration maximum indiqués ci-dessous :

Périodes	Ratio P/C net de frais (Prestations sur cotisations HT)	Taux de majoration maximum
Année 1	/	0%
Année 2	/	0%
Année 3 et suivantes	P/C ≤ 100%	0%
	P/C < 110%	5 %
	P/C < 120%	12 %
	P/C < 130%	15 %
	P/C > 130%	15%
Le P/C s'apprécie sur la base du compte de résultat cumulé depuis la date d'effet du contrat		

La convention de participation prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée maximale de 6 ans prorogeable 1 an pour motif d'intérêt général.

Il appartient au conseil de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation prévoyance proposée par le CDG17.

Cette adhésion aura pour effet l'approbation de l'accord collectif local du 11 mars 2024 et notamment de rendre obligatoire la souscription de la couverture prévoyance par les agents éligibles et de mettre en place la participation employeur à hauteur de 50% minimum du coût des garanties du panier obligatoire.

Le conseil peut décider de fixer une participation employeur supérieure au seuil minimal de 50% et/ou l'extension de la participation employeur à tout ou partie des garanties optionnelles au choix de l'agent et/ ou de moduler la participation dans un objectif d'intérêt social en prenant en compte le revenu des agents.

MADAME LE MAIRE PROPOSE À L'ASSEMBLÉE

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code des assurances ;
Vue les codes de la mutualité et de la sécurité sociale ;
Vu l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 ;
Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 ;
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 ;
Vu l'accord collectif local du 11 mars 2024 ;
Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion de la Charente-Maritime n°DEL-2024-07/n°01 du 2 juillet attribuant la convention de participation à COLLECTEAM/ALLIANZ VIE ;
Vu la convention de participation et son contrat collectif d'assurance conclus par le CDG17 en date du 23 juillet 2024 ;
Vu l'exposé du Maire et considérant l'intérêt d'adhérer à la convention de participation et à son contrat collectif d'assurance proposés par le CDG17,

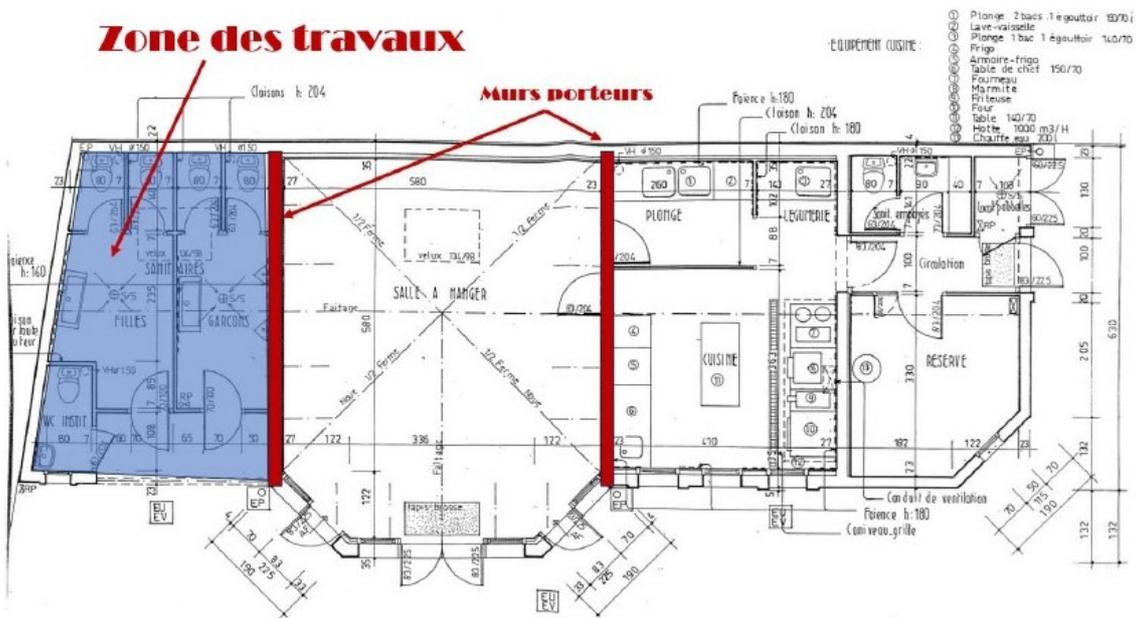
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

- D'approuver l'accord collectif local du 11 mars 2024 ;
- D'adhérer à la convention de participation prévoyance et à son contrat collectif d'assurance proposés par le CDG17 à effet du 1^{er} janvier 2025 ;
- De verser une participation employeur pour le financement des garanties du panier obligatoire de 50% du coût de ces garanties à compter de l'adhésion ;
- D'inscrire au budget les crédits annuels nécessaires au financement de la garantie prévoyance ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution et notamment la convention de pilotage du CDG17.

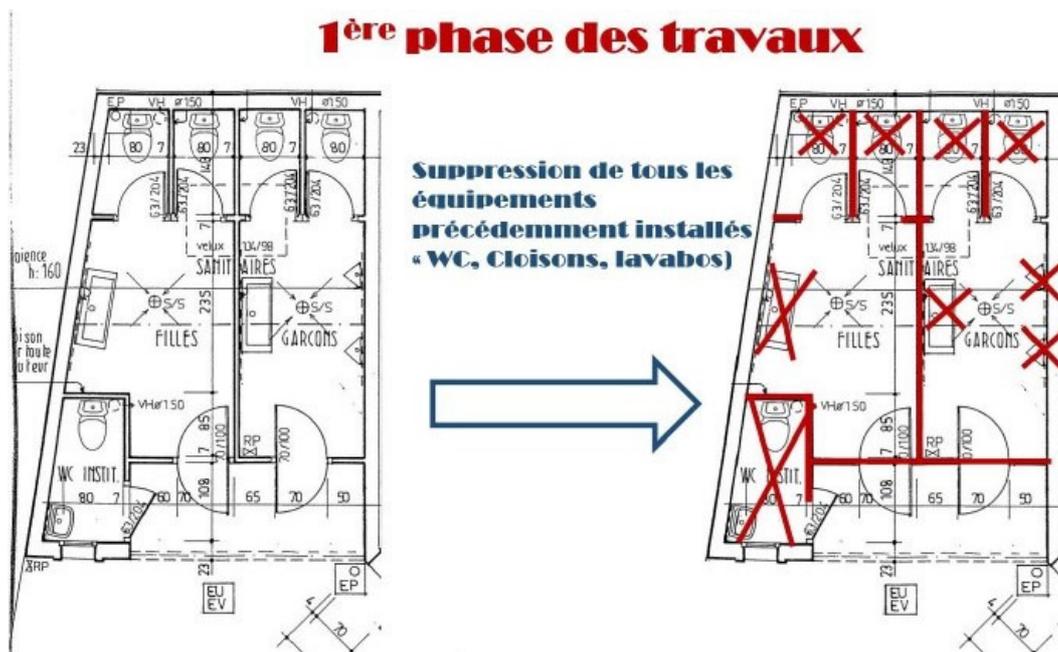
SALLE ASSOCIATIVE

Monsieur Yves-Marie AUBRY soumet un plan de la salle associative.



Les conseillers s'opposent à des travaux de rénovation d'agrandissement de la salle principale à 7 voix contre, 1 abstention et 2 pour.

Toutefois, ils tombent d'accord sur la priorisation de la rénovation des sanitaires.



Et dans un second temps, les murs et le plafond vont être rénovés ainsi que le sol. Puis des toilettes PMR seront créées. La baie-vitrée sera elle aussi remise en état puisqu'elle coulisse mal.



2ème phase des travaux

- **Création d'un WC accessible aux DMR**
- **Remise en état des murs et du sol**
- **Réfection du plafond**
- **Vérification- Nettoyage de la baie vitrée**

La pose de films opacifiants sur la baie vitrée est envisagée puisque des rideaux ne seraient pas pratiques. Des devis vont être demandés à 3 entreprises différentes qui feront l'objet d'une étude comparative lors d'un prochain Conseil Municipal.

PROJETS 2025

Madame le Maire suggère de faire un point sur les projets envisagés entre 2023 et 2026 et de voir ce qui a été réalisé et ce qui reste à faire. Cela permettrait d'étudier les projets à inclure dans le budget 2025.

Elle évoque les travaux de voirie tels que la rénovation du chemin des Arnoux, le PATA, la rue Jean Giono et les voiries des lotissements La Paquellerie et La Font à refaire après les travaux.

En ce qui concerne les bâtiments communaux, la peinture des volets de l'épicerie, le nettoyage des façades et le réaménagement de la salle associative sont toujours à l'ordre du jour.

La restauration de l'église par le SAS sera évoquée lors de leur réunion du 13 décembre.

Concernant le décret tertiaire, nous en sommes à l'étape d'élaboration des plans d'actions à mettre en œuvre puis à amender avec le suivi des consommations énergétiques.

Le projet de lotissement La Font va pouvoir être relancé suite à la validation de la modification simplifiée du PLU.

Le site internet de la Mairie serait à améliorer.

Madame le Maire et les conseillers proposent de nouveaux travaux tels que :

- la création d'un jardin du souvenir au cimetière avec l'aménagement de l'entrée,
- L'étude de l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle polyvalente et l'école,
- le remplacement de la structure de jeux de l'aire de loisirs ainsi que des éléments de fitness et éventuellement la construction d'un city stade ? Et l'amélioration ou le changement du parcours de santé.
- la modification du petit bâtiment des toilettes tennis,
- la pose de panneaux concernant la sécurité routière des piétons.

INFORMATIONS

SAINTES GRANDES RIVES, L'AGGLO ET DIVERS SYNDICATS

• **Plan Local de l'Habitat du 7 novembre**

Madame le Maire s'est rendue à la réunion organisée par Saintes Grandes Rives l'Agglo en lien avec le bureau d'études qui concernait les orientations et les actions du PLH pour les 6 ans à venir.

L'agglomération nécessiterait la création de 272 logements par an alors qu'entre 2013 et 2021, seuls 210 logements par an ont été créés dont près de 85 % de logement individuel dans la construction neuve.

Les ménages de l'Agglomération représentent :

- 40 % de personnes seules,
- 31 % de couples sans enfants,
- 9 % de familles monoparentales,
- 20 % de couples avec enfants.

L'évolution démographique est de 0.3 %.

Les besoins principaux concernent donc les petites typologies pour les jeunes, les personnes âgées, séparées, etc.

Pour les futures constructions, la division possible de parcelles semble être une solution envisageable.

Il faut aussi favoriser la rénovation pour éviter la multiplication de logements vacants. Les services de l'Agglomération peuvent venir en aide aux propriétaires pour leurs dossiers d'aides financières de l'état ou du département.

• **Conférence des Maires du 12 novembre à Saint-Georges-des-Côteaux**

Madame le Maire a assisté à la Conférence qui portait sur la présentation du **syndicat mixte CYCLAD**.

Nos déchets ménagers sont répartis ainsi :

- 22 % non valorisables,
- 42 % de biodéchets,
- 28 % d'emballages,
- 8 % autres.

La TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) mise en place par l'État était de l'ordre de 15 € par habitant en 2020. Elle passe à 65 € en 2025.

Il y a trop d'enfouissement de déchets qui coûtent chers. L'incinération a un coût de 25 € contre 15 € pour une UVE (Unité de Valorisation Energétique).

L'objectif est de traiter 100 % des déchets en UVE (comme celle de Paillé).

Les prochaines factures de traitement des déchets pourraient augmentées de 13 € par habitant à la demande de CYCLAD, soit 30 %. Saintes Grandes Rives l'Agglo est favorable à 15 % d'augmentation au lieu des 30 demandés car cela représentera un surcoût pour les ménages.

Il a aussi été question **des transports avec la régie assurée dorénavant par la RATP**. Ils souhaitent mettre l'accent sur le service de transport à la demande proposée par Saintes Grandes Rives l'Agglo.

- **Réunion PADD pour le PLUI du 26 novembre à BUssac**

Madame le Maire a assisté à la réunion du Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

La loi climat et résilience et notamment la partie zéro artificialisation nette semble difficile à mettre en place sur le territoire français car beaucoup d'élus y sont opposés.

Une proposition de loi du Sénat du 7/11/2024 souhaite modifier la loi en assouplissant le ZAN (zéro artificialisation nette) pour le remplacer par « Trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux.

Or tout était mis en place au sein des communes de l'Agglomération pour atteindre progressivement le ZAN en 2050. Les ateliers sont donc suspendus pour le moment.

Après concertation entre les élus, Saintes grandes rives l'agglomération a choisi de ne pas attendre 2050 et continue le travail sur le zonage avec les élus, puis travail sur les OAP et les règlements en 2025, et des réunions publiques devraient avoir lieu à partir de juin 2025, puis en 2026.

- **Groupe d'Action Locale (GAL) du 26 novembre**

Madame Bernadette LANTERNAT a assisté au GAL.

Les projets présentés portent sur l'attractivité du territoire, le tourisme, la culture, le patrimoine, l'agriculture durable et locale.

Ces fonds européens s'élèvent à 300 000 €. Sur les 37 projets présentés, 17 ont été retenus.

- **Comité syndical Saintonge Romane du 27 novembre**

Madame le Maire s'est rendue au Comité.

Tout comme nous, Saintonge Romane a dû mettre en place une prévoyance invalidité-décès. Ils ont décidé que leur part s'élèverait à 75 % au lieu des 50 préconisés.

Il a aussi été question du GAL (Groupe d'Action Locale).

- **Commission des finances du 03 décembre**

Madame le Maire s'est rendue à la commission.

Les finances de Saintes Grandes Rives l'Agglomération ont été étudiées par la Cour des Comptes. Des modifications portant sur les imputations comptables ont été réalisées.

La commission a octroyé 605 000 € à l'agence d'attractivité, qui se charge de venir en aide aux entreprises locales.

La future déchetterie de la zone des charriers va voir le jour, mais le projet de recyclerie pourrait être abandonné, d'autant plus que le terrain est en zone de fouilles archéologiques.

Le projet du centre de santé, situé dans les locaux de l'ancienne CDA, devrait voir le jour.

Vu l'état des finances de l'Agglomération, il est nécessaire de faire des économies. Les dépenses de fonctionnement ont été revues à la baisse de 1 442 000 €. Des débats d'orientation budgétaires ont eu lieu en concertation avec tous les services. Le plus impacté sera celui des ressources humaines dont le budget va diminuer de 498 000 €. Si les réductions ne sont pas respectées, le déficit serait de 1 905 000 € au lieu des 118 000 € projetés.

Le budget, habituellement voté en décembre, sera désormais voté en avril.

L'attribution de compensation reversée par l'Agglomération est amputée de la part compétence des eaux pluviales. En 2024, notre enveloppe était de 144 412 € auxquels ont été retirés 2 076 €, soit 142 336 €.

En 2025, la part eaux pluviales nous coûtera 2 249 €, la commune percevra donc 142 163 €.

- **Conférence des Maires du 9 décembre à Les Gonds**

Monsieur Régis NÉGRIER a assisté à la conférence où il a à nouveau été question du syndicat mixte CYCLAD. L'augmentation des prix du ramassage des ordures ménagères pour l'année 2025 a finalement été validée comme suit : 5 % pour les particuliers et 27 % pour les professionnels.

Le Président de la SAFER (opérateur foncier rural et périurbain) est venu expliquer que son organisme propose des solutions foncières aux agriculteurs, forestiers, collectivités et investisseurs. L'organisme peut venir en aide aux communes.

Il a aussi été question de l'association Les Maires pour la planète qui sert à mettre en relation les communes afin qu'elles puissent échanger sur les avantages et les inconvénients des investissements. Sur les 463 communes de Charente-Maritime, seules 110 sont adhérentes à l'association, bien que le coût ne soit que de 25 € par an (Pour rappel, la commune adhère à cette association).

Au niveau des finances, l'agglomération a fait un rappel concernant le dépôt des demandes de fonds de concours.

Cette année, les vœux de Saintes Grandes Rives, l'Agglo pour le personnel auront lieu le 16 janvier 2025 au Vegas. Pour la première fois, ils sont ouverts aux agents des 36 communes moyennant une participation financière d'une vingtaine d'euros.

Les vœux institutionnels auront lieu le 9 janvier.

- **Commission éducation du 10 décembre**

Monsieur Philippe BARANGER a assisté à la commission où un point a été fait sur les transports scolaires. Le service mobilité de Saintes Grandes Rives l'Agglo a changé de partenaire. C'est la RATP le nouveau prestataire. Mais la société KEOLIS a fait un recours qui a retardé la mise en route de la structure de 4 mois. La RATP est donc officiellement le nouveau transporteur depuis le 4 novembre.

Des réajustements vont être réalisés sur les lignes de cars scolaires. Une application info trafic est disponible pour les parents afin d'être prévenus en cas de problème de car (retard, annulation, ...).

Certains parents d'élèves ont déposé une pétition pour demander un arrêt devant l'école pour le car de 16 h et attendent une réponse.

En ce qui concerne les effectifs, 4 136 enfants sont scolarisés sur le territoire. Depuis 2013, ce chiffre est en baisse de 900 enfants. La baisse va continuer mais devrait se stabiliser d'ici 2 à 3 ans à environ 3 800 élèves. Pour l'année scolaire 2023-2024, il y a eu 7 fermetures de classe et 3 ouvertures.

La fréquentation périscolaire est en augmentation, malgré la baisse des effectifs scolaires. Le taux de remplissage augmente, en particulier les mercredis et les vacances. Cette hausse entraîne un problème de personnel qui est en sous-effectif. La facturation est faite au quart d'heure. Le temps exact apparaît sur les factures, à la demande de la CAF.

Le service éducation représente environ 50 % du budget de l'Agglomération, soit 17 millions d'Euros par an.

- **Rendez-vous avec la Direction des finances de Saintes Grandes Rives l'Agglo**

Monsieur TAUPIAC, Directeur financier de l'Agglomération, est venu en Mairie rencontrer Madame le Maire et Monsieur Régis NÉGRIER avant le vote de la réactualisation du pacte fiscal et financier en avril 2025. Le précédent datait de 2016, courant jusqu'en 2019.

Un point est fait avec les 36 communes sur les compétences prévues et optionnelles de l'agglomération.

Le but est de renforcer la solidarité entre les communes avec le transfert des compétences, la mutualisation et le fonds de concours.

Le pacte est de 6 271 438 € par an soit 37 628 630 € sur un mandat.

L'agglomération compte 63 062 habitants dont la ville centre Saintes 26 000 habitants.

Des groupes de travail seront mis en place pour l'élaboration du pacte fiscal et financier auxquels les élus pourront participer.

QUESTIONS DIVERSES

VŒUX DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Les vœux de Madame le Maire et des conseillers auront lieu le 17 janvier 2025 à 19h.

Lors de cet évènement, la remise de la plaque du premier prix de la Marianne du Civisme se fera par Monsieur COURPRON, de l'Association des Anciens Maires de Charente-Maritime.

REUNIONS ET CEREMONIES

- **CONSEIL MUNICIPAL** : lundi 20 janvier 2025 à 18h30